

COMMUNE DES TOUCHES

PROCES- VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} septembre 2017

Le vendredi 1^{er} septembre 2017 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Corinne AVENDANO, Martine BARON, Magalie BONIC, Daniel BORIE, Claire DELARUE, Nelly HAURIS, Maryse LASQUELLEC, Sandrine LEBACLE, Marcel MACE, Jean-Michel ROGER.

Absents excusés : Anthony DOURNEAU (pouvoir à Laurence GUILLEMIN)

Nombre de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Claire DELARUE

Date de convocation : 28 août 2017

Date d'affichage : 28 août 2017

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2017

Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Monsieur le Maire fait état de la modification suivante :

Page 10 :

- Bulletin municipal (Paule DROUET) : Le bulletin devrait être édité pour fin juillet, avec une distribution fin juillet début aout

Suite à une interrogation de Daniel BORIE, il est précisé que le CR des Conseils municipaux n'apparaît plus dans le bulletin car il consommait trop de place et n'était que très peu lu (résultat d'une enquête). Les CR peuvent être librement demandés en mairie.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 4 juillet 2017 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2017.

OBJET : Rapport annuel sur le service public d'assainissement collectif- Année 2016 Rapport annuel du Conseil départemental dans le cadre de sa mission d'assistance technique à l'assainissement

En application de l'article D 2224-3 du CGCT, STGS a l'obligation de rédiger chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service et de le présenter à ses collectivités membres.

Ce rapport est complété par le contrôle effectué chaque année par le Département de Loire-Atlantique.

Le rapport 2016 est présenté au conseil municipal. Il fait état des éléments ci-après :

- 377 abonnés en 2015 (+ 5.31%) (870 habitants)
- 6 539 m3 d'eau traités (-1.13%)
- Qualité de l'eau rejetée : bonne – quelques dysfonctionnements ont été observés suite au curage (en cours de résorption)
- Nombre de branchements créés en 2016 : 2
- Tarifs 2015 : +0.74% pour les abonnements et + 0.78% pour les consommations
- 3 anomalies persistent sur le réseau (déversement des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées).

Préconisations d'améliorations faites par STGS :

- réduire le nombre de taille des végétaux de la saulaie de 3 à 1 fois sur la durée du contrat
- réaliser un cahier de vie de la STEP (obligatoire – arrêté du 21.07.2015)

Après avoir pris connaissance de ce document, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal,

*- **Prend** acte du rapport annuel réalisé par STGS pour l'année 2016.*

OBJET :- POLLENIZ (FDGDON 44) – Lutte contre les corvidés

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la Voirie, Services Techniques, Bâtiments Communaux, présente au Conseil municipal l'opération de lutte contre les Corvidés (corneilles, corbeaux, pies) mise en place courant 2017 par POLLENIZ (FDGDON 44) sur autorisation préfectorale.

L'opération a pu concerner, du 31 mai au 14 juin 2017, les communes des Touches, Couffé, Le Cellier, Ligné, Mouzeil, Nort sur Erdre, Oudon, Petit Mars et a consisté en l'installation de piègeages sur l'ensemble du secteur (notamment par des bénévoles).

M. Stanislas BOMME présente le bilan de l'opération : 105 corvidés capturés sur la commune.

Laurence GUILLEMINE : la quantité capturée est-elle satisfaisante ?

Stanislas BOMME : Il y a eu moins de captures qu'en 2014. Ceci peut s'expliquer par des changements d'habitudes prises par les corvidés dans leurs déplacements.

Corinne AVENDANO : N'importe qui peut devenir piègeur ? Est-ce la même chose pour la capture des ragondins ?

Stanislas BOMME : Oui, après avoir suivi une formation spécifique auprès de POLLENIZ

Frédéric GREGOIRE : La liste des piègeurs (y compris pour les ragondins) est en Mairie

Jean-Michel ROGER : Certains piègeurs peuvent-ils pratiquer toute l'année, en dehors des campagnes organisées ?

Stanislas BOMME : Oui mais uniquement les piègeurs agréés

Corinne AVENDANO : Va-t-il y avoir une campagne pour la capture des ragondins ?

Stanislas BOMME : Les piègeurs de ragondins peuvent pratiquer toute l'année. Les chasseurs peuvent aussi intervenir.

La commune est appelée à financer cette opération à hauteur de 1 019 € (montant calculé en fonction de la surface couverte).

Stanislas BOMME précise que toutes les communes ont fait le choix de financer l'opération de lutte contre les corvidés.

Laurence GUILLEMINE : la commune paye le service rendu par POLLENIZ pour l'organisation de la campagne ? Les piègeurs sont-ils bénévoles ?

Stanislas BOMME : les piègeurs sont bénévoles, le coût correspond aux démarches administratives, aux frais de formation des piègeurs, aux opérations de désinfection des cages.

Bruno VEYRAND : Est-il facile de trouver le nombre de piégeurs suffisant.

Stanislas BOMME : oui, il n'y a pas eu de soucis pour cette campagne.

Magalie BONIC : Que fait-on des oiseaux capturés ?

Stanislas BOMME : Les oiseaux sont tués et enterrés sur place ou alors congelés dans des équipements fournis par POLLENIZ.

Jean-Michel ROGER : Y a-t-il des battues aux sangliers prévues sur la commune ?

Stanislas BOMME : Une battue a été organisée courant août, toute demande doit être faite auprès de la société de chasse.

Frédéric BOUCAULT : des campagnes de ce type existent-elles pour lutter contre les pigeons ?

Stanislas BOMME : la lutte contre les pigeons se fait directement dans le nid.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Acte** l'action de POLLENIZ (FDGDON 44) en faveur de la lutte contre les corvidés sur le territoire de la commune pour l'année 2017.

- **Décide** de financer ce programme à hauteur de 1 019 €

- **Précise** que les crédits relatifs à cette affaire seront inscrits au budget 2017.

OBJET : BUDGET Principal – Décision modificative n°3

Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Principal 2017 des écritures liées :

- à des ajustements financiers liés à des reliquats de factures sur des marchés de travaux
- au remboursement d'une caution liée à la location d'un logement communal
- à l'inscription comptable d'une opération d'amortissement

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°2 suivante concernant le budget principal :

INVESTISSEMENT - Dépenses					
operation	art	intitulé	Rar 2016	BP 2017 + DM 1 et 2	DM n°3
	001	Résultat d'invrt reporté	0,00	0,00	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT			309 404,62	1 209 737,63	
116		ACHATS DIVERS	0,00	10 800,00	
159		TRAVAUX MAIRIE	12 000,00	568 880,63	
172		SALLE POLYVALENTE	25 754,97	66 950,00	
178		SALLE OMNISPORT	0,00	3 000,00	
194		MONT JUILLET	0,00	4 000,00	
201		BIBLIOTHEQUE	0,00	1 300,00	
212		INFORMATIQUE	2 000,00	6 000,00	
213		AMENAGEMENT BOURG	0,00	800,00	
239		CIMETIERE	5 000,00	3 000,00	
240		TRAVAUX EGLISE	2 000,00	0,00	
241		GROUPE SCOL/POLE ENFANCE	3 000,00	4 000,00	
242		RESERVES FONCIERES	0,00	15 000,00	
249		ETUDES ET TRAVAUX PAVE/AD'AP	0,00	41 257,00	-3 150,00
détail	2313	constructions	0,00	20 628,50	-3 150,00
	2315	install, mat, outillage technique	0,00	20 628,50	
255		COMMERCE D'ALIMENTATION	0,00	0,00	
257		ETUDES ET TRAVAUX ERP	0,00	1 100,00	

258		BATIMENTS COMMUNAUX	15 000,00	6 000,00	550,00
détail	165				550,00
	2145	construction sur sol d'autrui	0,00	0,00	
	2313	constructions	15 000,00	-15000	
	2315	install, mat, outillage technique		21 000,00	
259		PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	0,00	800,00	
260		PAVC	1 000,00	0,00	
261		TRAVAUX VOIRIE ET PARKING	183 349,65	315 050,00	
262		EQUIPEMENTS SPORTIFS	5 000,00	1 000,00	2 600,00
détail	2188	autres immo corpo		5 500,00	
	2313	constructions	5 000,00	-4 500,00	2 300,00
	2315	install, mat, outillage technique	0,00	22 500,00	300,00
263		ILLUMINATIONS PROGRAMME 2016	300,00	1 000,00	
264		Numérotation des villages	0,00	1 000,00	
267		MAISON MEDICALE	0,00	158 800,00	
268		SDAP	55 000,00	0,00	
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	160 850,00	
041		Op. patrimoniales (amortissement)	0,00	0,00	1 080,00
	21311	bâtiiments - frais d'étude	0	0	1080
SOLDE					1 080,00

INVESTISSEMENT - Recettes					
operation	art	intitulé	RaR 2016	BP 2017 + DM 1 et 2	DM n°3
	001		0,00	300 134,03	
	010	Stocks	0,00	0,00	
	13	Subv. D'inv.	75 000,00	258 640,00	
	16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	
	10	Dotations et fonds divers	0,00	585 000,00	
	20	Immobilisations incorporelles	11 100,00	0,00	
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
	021	virement depuis la section de fctmt	0,00	428 433,47	
	040	op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	77 784,75	
	041	op. patrimoniales (amortissement)	0,00	0,00	1 080,00
détail	2031	frais d'étude	0,00	0,00	1 080,00
SOLDE					1 080,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** la *Décision Modificative n°3* sur le budget Principal, telle que proposée ci-dessus

OBJET : BUDGET annexe Assainissement– Décision modificative n°2

Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Annexe assainissement 2017 des écritures liées :

- à des ajustements financiers liés à la TVA sur frais de personnel
- au remboursement de frais d'emprunt 2016
- à l'inscription comptable d'une opération d'amortissement

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°2 suivante concernant le budget assainissement :

FONCTIONNEMENT - Dépenses			
art	intitulé	BP 2017+ DM n°1	DM n°2
022	dépenses imprévues	10 000,00	
023	virement à la section investissement	56 864,28	
011	charges à caractère général	103 700,00	
61521	entretien et réparation sur biens immobiliers	100 000,00	
6226	honoraires	3 700,00	-835,00
012	charges de personnel	20 000,00	
6215	personnel affecté par la coll de rattachement	20 000,00	835,00
65	autres charges de gestion courante	2,00	
658		2,00	
66	charges financières	2 980,33	
66111	intérêts réglés à l'échéance	2 980,33	774,00
042	Opérations d'ordre entre sections	20 576,18	
6811	dot amort des immo corp et incorp	20 576,18	
44566	OP TVA	5 000,00	
	SOLDE	214 120,79	774,00
FONCTIONNEMENT - Recettes			
art	intitulé	BP 2017+DM n°1	DM n°2
002	excédent d'exploitation reporté	170 318,46	
70	vente des services, domaines,...	35 001,99	774,00
704	travaux	10 000,00	
70611	redevance d'assainissement collectif	25 001,99	774,00
706811	autres prestations de service	0,00	
77	produits exceptionnels	8 800,34	
777	quote part subv d'inv virée au résultat	8 800,34	
44571	OP TVA	0,00	
	SOLDE	214 120,79	774,00
INVESTISSEMENT - Dépenses			
art	intitulé	BP 2017+DM n°1	DM n°2
13	Subv. Inv	8 800,34	
139111	subv eqpmt agence de l'eau	3 028,50	
139118	subv eqpmt- autres	381,16	
13913	subv eqpmt - départements	5 224,84	
13918	subv eqpmt - autres	165,84	
16	emprunts et dettes assimilées	4 009,43	3 203,63

1641	emprunts	12 928,87	3 203,63
23	immo en cours	224 995,02	-3 203,63
2315	install mat et outillages techn	224 995,02	-3 203,63
44562	OP TVA	0,00	
041	Op. patrimoniales (amortissement)		66,00
21532	frais insertion marchés		66,00
SOLDE		237 804,79	66,00

INVESTISSEMENT - Recettes			
art	intitulé	BP 2017+DM n°1	DM n°2
001	Résultat d'invrt reporté	160 366,33	
021	Viremt de section de fctmnt	56 862,28	
13	Subv. Invrt	0,00	
13118	Autres	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert	20 576,18	
281311	constructions- bât exploitations	7 420,80	
281532	Réseaux assainissement	13 155,38	
041	Op. patrimoniales (amortissement)		66,00
2033	frais insertion marchés		66,00
SOLDE		237 804,79 €	66,00 €

Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 sur le budget assainissement, telle que proposée ci-dessus

CCEG - CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE « Les Bassins d'Ardéa » PAR LES SCOLAIRES

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Mme Laurence GUILLEMIN, Vice-présidente à la Communauté de Communes Erdre et GESVRE rappelle que les enfants scolarisés dans la commune des TOUCHES bénéficient de séances de natation au centre aquatique de Nort-sur-Erdre selon un calendrier défini par les représentants de l'éducation nationale et la direction de l'équipement.

La convention présentée ce jour est conclue entre la Communauté de Communes Erdre et GESVRE, propriétaire de l'équipement, la société SAS ADL-RECREA, gestionnaire de l'équipement au terme d'une délégation de service public et la commune des TOUCHES. Elle organise pour la période 2017-2022, l'utilisation du centre aquatique par les écoles privées et publiques des TOUCHES.

Mme Laurence GUILLEMIN précise les éléments suivants :

- Mise à disposition par ADL-RECREA d'éducateurs sportifs qualifiés
- Transport pris en charge par la CCEG
- Coût des séances pris en charge par la commune. Tarif fixé à 135€TTC/ séance par délibération du conseil communautaire en date du 02/07/2014
- Le planning des créneaux attribués à chaque école sera défini chaque année au mois de juin pour l'année scolaire suivante. Il sera annexé à la présente convention.
(Pour l'année scolaire 2017-2018, chaque école dispose de 30 créneaux)

Laurence GUILLEMIN : Le passage de la gestion du centre aquatique en régie à la DSP n'a aucune incidence sur le coût des créneaux piscine pour les scolaires. Le délégataire s'est engagé à maintenir ce coût durant 5 ans.

Bruno VEYRAND : les classes concernées par les créneaux sont : 5 séances pour les CP, 15 séances pour les CE1, 10 séances pour les CE2

Laurence GUILLEMINE : cette activité est une obligation légale de l'éducation nationale, cela fait partie intégrante des programmes scolaires.

Bruno VEYRAND : En termes financiers, la commune finance ces créneaux piscine pour environ 10 000€ par an. Cela permet à tous les enfants de bien appréhender l'eau.

Claire DELARUE : les créneaux devraient être mieux équilibrés : 10 séances en CP, 10 séances en CE1 et 10 séances en CE2.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite relative à l'utilisation du centre aquatique de Nort-sur-Erdre par les scolaires, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention tripartite relative à l'utilisation du centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » à Nort-sur-Erdre par les scolaires de la commune, pour la période 2017-2022
- **Précise** que les crédits relatifs à cet accord seront inscrits au budget principal.

OBJET : CCEG - Rapport d'activité - Année 2016

Madame Laurence GUILLEMINE, Vice-Présidente à la CCEG, présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités 2016 de la Communauté de communes.

Au cours de la présentation, les points suivants ont pu être abordés :

- Environnement – développement durable :
Corinne AVENDANO : La CCEG avait un projet d'achat de vélos électriques, qu'en est-il ?
Laurence GUILLEMINE : Ce point est acté dans le PGD (Plan Global de Déplacement), les vélos ne sont pas encore achetés mais le projet n'est pas encore concrétisé.
Corinne AVENDANO : La passerelle sur le Montagné va-t-elle être installées ?
Frédéric GREGOIRE : Oui, logiquement en 2018.
Jean-Michel ROGER : Nous avons reçu récemment un courrier nous informant du nettoyage du ruisseau, la construction se fera-t-elle ensuite ?
Laurence GUILLEMINE : Le nettoyage du ruisseau est organisé dans le cadre du programme d'entretien de l'Erdre amont.
- Ecolabs' :
Laurence GUILLEMINE : le Salon permettant de mettre en lien les entreprises et les particuliers devrait être renouvelé.
- Hébergement des jeunes :
Magalie BONIC : L'opération « habitat des jeunes chez l'habitant » perdure-t-elle ?
Laurence GUILLEMINE : cette opération n'a pas pris ; il y a eu très peu de demande de ce type sur le territoire. Une réflexion a été lancée concernant les foyers de jeunes travailleurs. (en lien avec Blain)
- Cadre de vie :
Corinne AVENDANO : Que devient le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes ?
Laurence GUILLEMINE : Le rapport des médiateurs devrait être transmis au gouvernement avant la fin de l'année.
- SERENHA
Frédéric GREGOIRE : le service est semble-t-il peu utilisé sur la commune DES TOUCHES, il s'agit d'un service gratuit de la CCEG. Il convient de diffuser l'information auprès des Touchois.
Magalie BONIC : M. DESENFANT, en charge du service connaît bien les artisans locaux, c'est un service de qualité.
Stanislas BOMME : Pour les travaux de réaménagement des locaux communaux, peut-on mobiliser SEREHNA ?

Frédéric GREGOIRE : Non car le bailleur est une collectivité, aucune aide financière ne peut donc être attribuée.

- Emploi :

Jean-Michel ROGER : dans certaines collectivités, des forums emploi/formation sont organisés avec les employeurs, les jeunes, ... Est-ce mis en place à la CCEG ?

Frédéric GREGOIRE : Ce type de forum existe et a déjà eu lieu à Treillières puis Nort sur Erdre.

Laurence GUILLEMINE : La CCEG met en place la GPEC sur le territoire afin de savoir quels types d'emplois vont être créés et pouvoir adapter les formations proposées en amont.

Floranne DAUFFY : Les filières du futur lycée de Nort sur Erdre ont été étudiées dans le cadre de la GPEC et seront décidées en fonction des filières d'emplois à développer sur le territoire.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité,

Le Conseil Municipal,

*- **Prend** acte de la présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.*

Informations CCEG

- CULTURE (Paule DROUET) : Ouverture de la billetterie ce jour pour le festival Hors Saison (voir le site www.hors-saison.fr). Un spectacle est programmé le Vendredi 16/02/2018 à la salle polyvalente DES TOUCHES.

Laurence GUILLEMINE : Nous invitons tous les touchois à venir à ce spectacle et à en faire la publicité.

Informations diverses

- Décisions du maire prises sur délégation du Conseil municipal :

1/ Lancement de consultations (marchés publics < 95 000€ HT)

- acquisition de tables et chaises salle orange et réfectoire

- cimetière – travaux de reprise de 4 concessions

- contrats de maintenance systèmes de chauffage, ECS, clim, VMC, équipement de cuisine, hottes, monte-plats

2/ renouvellement d'adhésion au CAUE

3/ maîtrise d'œuvre sécurisation des entrées de bourg – avenant n°2 (Selon les informations données Conseil municipal du 04.07)

- Halte d'enfants – devenir de Pirouette (Floranne DAUFFY)

Face aux difficultés pour le bureau de l'association à se renouveler, les membres ont pris l'initiative de contacter des prestataires privés susceptibles de pouvoir reprendre la gestion de la structure.

Deux associations ont été contactées et pourraient reprendre la gestion de la Halte d'enfants (Casson – LES TOUCHES) pour la faire évoluer vers un multi-accueil.

Des réunions seront programmées afin que l'association existante et les représentants des deux communes puissent rencontrer chacune des deux structures privées.

- PEDT (Floranne DAUFFY) :

Un comité de suivi du PEDT (élus, écoles, parents, ...) va être régulièrement convoqué pour assurer un bilan régulier du plan.

- Réforme des rythmes scolaires :

Daniel BORIE demande ce qu'il est prévu de faire quant à l'organisation scolaire (conserver le rythme de 4,5 jours d'école ou repasser à 4 jours) ?

Frédéric GREGOIRE précise que les communes de Loire-Atlantique sont contraintes par l'organisation des transports scolaires. Ceux-ci sont désormais gérés par la Région qui ne s'est pas encore prononcée sur un éventuel changement.

Pour l'année 2017-2018, le rythme de 4,5 jours est conservé ; pour la rentrée 2018, une réflexion doit être mise en place, notamment en fonction de l'organisation des transports.

- Information Bibliothèque (Frédéric GREGOIRE) :
Suite aux courriers transmis courant juillet à la CCEG et à la Mairie de Nort sur Erdre concernant le devenir de la Bibliothèque DES TOUCHES, un rendez-vous sera programmé courant septembre avec le Président de la CCEG afin d'envisager une possible organisation mutualisée d'une partie de l'activité bibliothèque.
- Tribune liste d'opposition (Frédéric GREGOIRE) :
Si l'opposition n'a pas d'encart lui étant réservé dans le bulletin municipal, la distribution de Tribune dans les boîtes aux lettres est possible comme cela a été le cas fin août.
Laurence GUILLEMINE salue l'initiative de l'opposition d'avoir préalablement informé l'ensemble du Conseil municipal de cette distribution.
- Repas des aînés :
Point sur l'organisation du repas 2017. Pour l'édition 2018, la commission devra lancer une réflexion sur l'âge minimum des personnes conviées,
- Atelier jardinage au naturel :
Prochaine date sur LES TOUCHES (lieu à préciser) : le 14 octobre 2017
- Lotissement du Pont Orioux :
Gestion des déchets : Suite à l'interrogation de Daniel BORIE, il est précisé que le lotissement du Pont Orioux ne sera a priori pas équipé de containers enterrés (ramassage en porte à porte). Cette question pourra toutefois être abordée avec l'aménageur lors de la prochaine réunion, prévue fin septembre.
Laurence GUILLEMINE précise que ce système a un coût non négligeable pour le constructeur.
Avancée du lotissement (34 lots) : Frédéric GREGOIRE précise que 5 permis de construire ont été accordés cet été, d'autres sont en cours d'instruction. La commercialisation de la 1^{ère} phase est quasi finalisée. La 2^e phase pourrait être lancée courant 2018. Les locatifs devraient être construits en phase finale de lotissement.
- Logement au-dessus du VIVAL :
En réponse à Daniel BORIE, il est précisé que le logement situé au-dessus du VIVAL est reloué depuis mi-juillet.
- Ressources humaines :
Jean-Michel ROGER : la loi impose que certaines compétences soient transférées dans les prochaines années des communes à l'intercommunalité. Peut-on avoir la liste de ces compétences et connaître l'impact que cela pourra avoir, notamment en termes de personnel ?
Compétences à transférer :
Assainissement : l'étude sur le transfert est actuellement en cours et pas encore finalisée. Il n'y aura pas d'impact sur le personnel communal.
Gemapi (gestion de l'eau) : pas d'impact sur le personnel puisqu'aucun projet n'était réalisé sur la commune dans ce domaine.
Frédéric GREGOIRE précise qu'aujourd'hui, aucun projet de transfert de compétence n'impacte le nombre d'agents sur la commune.
Maryse LASQUELLEC : si l'on revient à la semaine à 4 jours d'école, il y aura un impact sur le personnel.
Frédéric GREGOIRE : pas forcément puisque le temps dédié actuellement aux NAP deviendra du temps scolaire (ATSEM) ou périscolaire (animatrices) et que l'ALSH sera plus occupé le mercredi matin. Il s'agira principalement d'un transfert du temps agent d'un service à l'autre. On espère ne pas devoir réduire le temps de travail des agents.

Jean-Michel ROGER : Un article du bulletin présente l'évolution du personnel et mentionne quasi un doublement du nombre d'agents en sept ans. Quel est l'impact de l'ouverture d'une école en nombre d'ETP ?

Frédéric GREGOIRE précise que la création de l'école, la mise en œuvre des NAP et la municipalisation des services périscolaire et ALSH ont impliqué la création des postes suivants : ATSEM, agents d'entretien, agents de service à la cantine, temps agent d'entretien des bâtiments et espaces verts, animatrices, secrétaire aux affaires scolaire. On a pratiquement doublé le nombre d'agent depuis la création du pôle enfance et impact sur la gestion administrative (gestion des contrats de maintenance, gestion du personnel complémentaire, ...).

Laurence GUILLEMIN précise que la création de l'école publique était une obligation compte tenu des effectifs d'élèves à Nort sur Erdre, qu'elle a répondu à un réel besoin pour la population.

- Antennes relai ORANGE :

Suite à l'interrogation de Daniel BORIE, il est précisé que les antennes devraient être mises en services début 2018.

Clôture de la séance à 22h30

Avendano C.

Baron M.

Bomme S.

Bonic M.

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.
Absent

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Haurais N.

Lasquellec M.

LebacleS.

Roger J-M.

Macé M.

Veyrand B.